



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
12 mars 2024**

**24-03-28**

**24-03-29**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### Séance ordinaire du 12 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 mars 2024 à 20 h 05 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 222 relatif à la démolition d'immeubles
5. Relevé de soumissions et attribution de contrat pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité
6. Montée Neuve – Autorisation d'accès
7. Centre sportif Soulanges – Nomination au comité de travail visant à créer une régie intermunicipale
8. Vélo Québec - Autorisation de passage pour activité caritative
9. Dons et commandites
10. Correspondance
11. Questions de l'assistance
12. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-03-12/2024-02-29 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 57 769,73 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 190 771,82 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 38 300,88 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 411,68 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 299 600,17 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 222 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Il est proposé

**24-03-30**

**D'ADOPTER** le 1<sup>er</sup> projet de règlement no 222 relatif à la démolition d'immeubles.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** le dernier contrat pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité est maintenant échu;

**ATTENDU QUE** cinq entreprises locales ont été appelées sur invitation à soumissionner;

**ATTENDU QUE** quatre d'entre-elles ont déposé une soumission :

Entreprises	Total sans les taxes
Entreprise Vertek enr.	5 900,00 \$
Entretien PB	6 400,00 \$
Les Entretiens Oasis	8 200,00 \$
SF Gazon	8 900,00 \$

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission reçue est conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**24-03-31**

**D'ACCORDER** le contrat pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité à Entreprise Vertek enr. au montant de 5 900 \$, taxes en sus, pour la saison estivale 2024 et d'appliquer la clause d'ajustement de prix prévue au devis pour les années subséquentes.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### MONTÉE NEUVE – AUTORISATION D'ACCÈS

**ATTENDU QU'**en ce qui concerne le Club Quad des Trois-Lacs, depuis la perte de droits de passage de la part de propriétaires de terrains privés qui lui permettaient d'offrir à ses membres un tracé reliant Saint-Lazare à Rigaud, plusieurs quadistes empruntent illégalement l'une ou l'autre des routes du territoire de la municipalité afin de poursuivre malgré tout leur trajet entre ces deux destinations;

**ATTENDU QUE** cette situation occasionne des plaintes de la part de citoyens et crée un enjeu de sécurité;

**ATTENDU QUE** plus la distance est réduite entre les deux extrémités du sentier, plus cet état de fait favorise des comportements délinquants en empruntant notamment de façon non autorisée l'un ou l'autre des chemins publics;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-03-32

**DE RETIRER** le droit de passage accordé antérieurement au Club Quad des Trois-Lacs sur la montée Neuve, entre le chemin Saint-Henri et les limites de la ville de Rigaud;

**D'EXIGER** du Club Quad des Trois-Lacs le retrait de la signalisation sur place, le retrait de ce tronçon de sentier sur les cartes numériques et imprimées ou de toute publication que ce soit et ce, dans les 10 jours de la réception de la présente résolution par les autorités du Club Quad des Trois-Lacs;

**DE RÉÉVALUER** cette décision au moment opportun si le Club Quad des Trois Lacs parvient éventuellement à obtenir de nouveau des droits de passage de la part de propriétaires de terrains privés sur le territoire de Sainte-Marthe et que cet accès à la montée Neuve serait une option afin de relier Saint-Lazare à Rigaud, tel qu'elle existait jadis.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CENTRE SPORTIF SOULANGES – NOMINATION AU COMITÉ DE TRAVAIL VISANT À CRÉER UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe est l'une des 10 municipalités considérées pour faire du Centre sportif Soulanges (CSS) une infrastructure régionale, les autres étant Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton et Très-Saint-Rédempteur;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe a adopté la résolution no 24-01-05 lors de sa séance ordinaire du 9 janvier dernier où elle exprime son intention à prendre part à une entente intermunicipale par la création d'une régie intermunicipale ou d'un autre type d'entente intermunicipale pouvant être mis en place;

**ATTENDU QUE** la création d'une régie intermunicipale est la formule qui semble obtenir le plus large consensus parmi les municipalités mentionnées précédemment;

**ATTENDU QUE** les termes et conditions doivent maintenant être élaborés dans le but de les soumettre ultérieurement à chacun des conseils municipaux concernés pour approbation, le cas échéant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** les rencontres préliminaires ont permis d'établir un consensus à l'effet que trois représentants de chacune desdites municipalités, soit le maire, le directeur général et une autre personne (conseiller municipal, directeur des loisirs, ...) composeraient le comité de travail afin de définir tous les paramètres entourant la création d'une régie intermunicipale;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**24-03-33**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de représentants de notre municipalité au comité de travail visant à créer une régie intermunicipale pour assurer l'avenir du CSS :

- Monsieur le maire François Pleau;
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin;
- Monsieur le directeur général Michel Bertrand.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **VÉLO QUÉBEC - AUTORISATION DE PASSAGE POUR ACTIVITÉ CARITATIVE**

Il est proposé

**24-03-34**

**D'AUTORISER** l'événement cycliste organisé par Vélo Québec afin d'emprunter les routes du territoire de notre municipalité le 7 juillet 2024, tel que spécifié sur le plan de parcours soumis à la municipalité, et conditionnellement à l'acceptation par Transports Québec en ce qui concerne les tronçons qui empruntent les routes de notre territoire sous la responsabilité de ce ministère.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé

**24-03-35**

**D'ACCORDER** un don au montant de 200 \$ en soutien de l'activité des finissants de 6<sup>e</sup> année de l'école Sainte-Marthe.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 14,

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général

24-03-36

